## RAPPORT ANNUEL 2017



98,3% des familles avec qui nous travaillons demeurent unies grâce à notre support

# LE SAVIEZ-VOUS? Faits en bref au sujet de la SAE de SDG



inscrits à des cours postsecondaires



enfants de la communauté envoyés à des camps d'été

QU'AVONS-

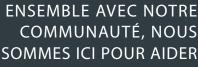




032 évaluations/ enauêtes familiales ouvertes



000 visites d'enfants et de familles



NOTRE MISSION

LES ENFANTS, JEUNES ET FAMILLES À SE SENTIR EN SÉCURITÉ, SOLIDES FT CONNECTÉS.



**73** membres du personnel ont participé

à des médiations sur la protection des enfants et des conférences de groupe familiales dans le but de résoudre des disputes entre familles ou membres du personnel



On est ici pour aider.



PROGRAMMES
TRIPLE P
COMPLÉTÉS
(4 ou 10 semaines)



JEUNES ONT PARTICIPÉ AU VOYAGE **ME TO WE** EN ÉQUATEUR 26 SP

DEMANDES DE FONDS FACE **REÇUES** (Fonds d'urgence pour les anciennes pupilles de la Couronne) RENCO PLANI DE PER TENUES



ENFANTS PLACÉS SOUS LA GARDE D'UN PROCHE PARENT



ENFANTS PLACÉS CHEZ UN PROCHE PARENT



ENTENTES DE SOINS STRUCTURÉS CONFORMES AUX TRADITIONS



426 HABITS DE NEIGE BISTRIBUÉS

# PRIS EN CHARGE



Bien que le personnel mette tout en œuvre pour que les enfants demeurent en sécurité au sein de leur famille, la prise en charge est parfois inévitable.

# 74 FAMILLES

D'ACCUEIL

152

# EN CHARGE EN DATE DU 31 MARS moins de 6 ans 16,5 % 6-9 ans 8%

**ENFANTS PRIS** 

6-9 ans 8 %
10-14 ans 12,5 %
15-17 ans 22 %
plus de 18 ans 41 %

Engagements auprès des communautés autochtones

Le rapport de la Commission de vérité et réconciliation est un appel à l'action qui s'adresse à tous les Canadiens, mais tout particulièrement au système de protection de l'enfance. Le 6 juin 2017, le secteur du bien-être de l'enfance de l'Ontario s'est unanimement entendu pour prioriser la réconciliation avec les communautés autochtones en prenant neuf engagements essentiels. Les organismes de la Société d'aide à l'enfance ont pris les engagements suivants :

- **1.** Réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge.
- Réduire le nombre de dossiers juridiques impliquant des enfants et des familles autochtones.
- **3.** Accroître le recours aux ententes formelles de soins structurés conformes aux traditions.
- 4. Garantir une représentation des Autochtones au sein des conseils d'administration locaux et leur participation à ceux-ci.
- **5.** Instaurer une formation obligatoire sur les Autochtones à l'intention du personnel.

- Modifier le protocole interorganisme afin d'inclure le principe de Jordan en tant que principe fondamental.
- 7. En consultation avec les communautés autochtones, élaborer un plan unique, axé sur les organismes, afin de mieux répondre aux besoins des enfants et des familles de ces communautés.
- 8. Continuer d'établir des relations entre les organismes et les communautés autochtones de la région.
- Aider les personnes qui souhaitent consulter leur dossier en accédant aux renseignements qu'elles ont demandés et en communiquant ceux-ci.

À l'automne 2017, notre organisme a élaboré une stratégie autochtone afin de donner suite aux neuf engagements. Il s'est avéré particulièrement important et prioritaire de rétablir nos relations de travail avec les Services aux enfants et aux familles d'Akwesasne: cette initiative nous a permis de mieux cerner et comprendre notre relation de travail actuelle, en plus de réaffirmer nos souhaits et nos vœux communs quant à la façon dont nous souhaitons travailler de concert. Notre organisme dessert actuellement environ 30% des familles, des enfants et des jeunes qui entretiennent des liens avec une communauté autochtone et qui résident à SDG et à Cornwall.



HEURES CONSACRÉES
PAR LE CONSEILLER EN
TRAUMATISME DIRECTEMENT
AUPRÈS DES ENFANTS
ET DES JEUNES



DE NOEL DISTRIBUÉS



PANIERS DE NOËL DISTRIBUÉS





REUNIONS RENCONTRES
DU CONSEIL DES SOUS-COMITÉS
D'ADMINISTRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

#### JOURNÉE D'ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE



DISCUSSION SUR LA HAUSSE DE L'ÂGE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE DE 16 À 18 ANS

PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES ONT PARTICIPÉ

#### **TOUS ONT CONVENU...**

QUE TOUS LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ DOIVENT S'UNIRENT POUR AIDER LES JEUNES ET LEUR FAMILLE À VIVRE EN SÉCURITÉ ET FAVORISER LEUR BIEN-ÊTRE. Plan d'amélioration de la qualité : niveau de conformité

Misant sur la transparence et la responsabilité, les données recueillies donnent un aperçu de l'impact et des résultats de nos services.

Mener une enquête dans les délais prescrits après un sign Contrôles internes Contrôles à l'échelle provinciale Vérification du registre des cas de sévices aux enfants	nalement 91,41 % 91,51 % 89,55 %
<b>Évaluer le degré de sécurité au moment de la première re</b> Temps de réponse – 12 heures Temps de réponse – 48 heures Temps de réponse – 7 jours	encontre 96,43 % 100,00 % 95,34 %
Préparer la documentation officielle de l'évaluation du degré de sécurité et du plan de service dans les cinq jours suivant la première rencontre	90,48 %
Fermer l'enquête sur le degré de sécurité de l'enfant dans un délais de 45 jours suite au signalement	96,45%
<b>Exécuter un premier plan de service</b> dans les 30 jours suivant la fermeture de l'enquête	81,99 %
<b>Effectuer un examen et une évaluation formels</b> tous les six mois suivant l'élaboration du premier plan de service pour tout dossier de protection actif	72,89%
<b>Visiter les familles à domicile</b> au moins une fois par mois pour tout dossier de protection actif	72,56%
Réévaluer chaque dossier de protection actif dans le cadre d'une séance de supervision, au moins une fois toutes les six semaines	92,93%
Visites privées - enfants pris en charge par un proche par Première visite dans les septs jours suivant le placement Deuxième visite dans les 30 jours suivant le placement Visite tous les trois mois par la suite	
Plans de soins des enfants pris en charge - Élaborer	83,75 %

#### Visites privées - enfants pris en charge, y compris la prise en charge par un proche parent et les soins structurés conformes aux traditions

un plan de soins initial dans les 30 jours suivant un premier ou un nouveau placement dans un foyer

Première visite dans les septs jours suivant un premier ou un nouveau placement dans un foyer	90,11 %
Deuxième visite dans les septs jours suivant un premier	90,59%

ou un nouveau placement dans un foyer

Visite tous les trois mois par la suite 97,27 %

#### Rapport financier

AU 31 MARS 2018



#### **REVENUS**

Total des revenus	22 652 319
Autres	403 410
Amortissement des apports reportés	95 576
Revenu de placements	17 083
Récupération des prestations d'aide sociale à l'enfance	377 176
Transfert du MSSC	21 759 074

#### **DÉPENSES**

Total des dépenses	22 030 317
Technologie	529 548
Divers	240 861
Aide à la permanence	117 185
Frais engagés pour le programme	5 992
Subventions à l'adoption ciblées	548 550
Subventions à l'adoption	16 460
Besoins personnels du client	860 495
Santé et éléments connexes	259 818
Paiements du taux de pension	3 498 221
Déplacements	687 338
Services professionnels – Non-client	241 869
Services professionnels – Client	145 935
Promotion et publicité	147 042
Formation et recrutement	237 472
Administration de bureau	734 526
Charges locatives	559 085
Avantages sociaux	2 718 667
Salaires et traitements	10 481 253

Revenus nets par rapport aux dépenses 622 002

Conformément à la politique actuelle du Ministère, les surplus sont récupérés et mis de côté en prévision de déficits futurs potentiels (maximum de trois ans).

Le sommaire des états financiers est extrait des états financiers audités de l'exercice se terminant le 31 mars 2018, établis par nos auditeurs KPMG LLP.

### RH: QUELQUES STATISTIQUES



25 CONGÉS DE MATERNITÉ





20 JUIN
MISE EN OEUVRE
DU SOUTIEN
ENTRE PAIRS



12 V

INITIATIVES AXÉES SUR LE MIEUX-ÊTRE

#### JUIN

CONSULTATIONS DU COMITÉ DU MIEUX-ÊTRE

#### SEPT.

ACTIVITÉS

DU COMITÉ

DE MIEUX-ÊTRE



TT FURMATIC	IN
/ / / \ \ EMPL	.OYÉS
AOAR (Anti-oppression/antiracisme)	121
ATTACHEMENT	91
PARCOURS	69
SOS (Signes de sécurité)	45
<b>VRS</b> (Valorisation des rôles sociaux)	99
TRIPLE P (Pratiques parentales positives)	63
RECHERCHE DE FAMILLES	100